



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-054

Objet : Demande de subvention auprès du Territoire d'Action Départementale de Grand Versailles pour l'organisation d'ateliers/rencontres entre parents « l'instant parent'Aise » à la médiathèque.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif de subventions 2023 du Territoire d'Action Départementale de Grand Versailles, axe 5 famille, relatif notamment au soutien à la parentalité,

CONSIDÉRANT le programme d'actions annuelles de la médiathèque sur le thème de la parentalité et la volonté de créer des rendez-vous thématiques entre parents,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la Commune souhaite mettre en place des ateliers/rencontres entre parents avec le concours de divers intervenants extérieurs,

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès du Territoire d'Action Départementale de Grand Versailles une subvention pouvant aller jusqu'à 80 % du coût total du projet, sur la base d'un coût estimatif de 3 227 € TTC. pour le financement d'ateliers/rencontres entre parents « l'instant parent'Aise » à la médiathèque,

Article 2 : de signer tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention le cas échéant,

Article 3 Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 30/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230203-DEC_2023_054-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

Acte affiché du 03/02/2023 au 06/04/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr